

Procès verbal de la réunion du conseil municipal

Date de convocation 16/05/2018 Date d'affichage 30/05/2018	L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de M JOUIN Philippe.
Nombre des membres en exercice 19 présents 16 votants 18	Etaients présents : Philippe JOUIN, Annick BIDEAU, Patrice BREILLAT, Laurent BROSE, Marie-Laure COUANON, Nelly DANIEL, Philippe DUPONT, Christelle FOUILLOUX, Jean-Yves GUENNOG, Patrick GUESNON, Magali HERON, Thierry LE BECQ, Florent LEMAUVIEL, Jean-Louis MARIE, Catherine MAUPAS, Marie-Claude VOISIN Etaients absents excusés : Philippe LE ROLLAND a donné pouvoir à Thierry LE BECQ, Dominique HALBOUT a donné pouvoir à Annick BIDEAU, Kathleen HOORELBEKE
	Est élue secrétaire de séance : Annick BIDEAU

Approbation du procès-verbal du précédent conseil

L'assemblée délibérante demande la rectification de la délibération relative au montant des concessions du cimetière suite à une erreur de report des sommes qui avaient été approuvées le 3 avril 2018. La délibération sera donc reprise au cours de la séance. Le reste du procès-verbal n'appelle aucune remarque.

Demande d'ajout de questions à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois questions à l'ordre du jour. L'assemblée délibérante prend note des sujets et accepte de les ajouter.

Vote des tarifs des camps d'été

Monsieur le maire donne la parole à l'élue en charge de la commission Jeunesse Culture et Communication, M. BREILLAT.

Celui-ci donne le détail des différentes sorties organisées, informe des rencontres qui ont eu lieu entre les jeunes de la commune de Soliers et ceux des communes de Cormelles le Royal et Ifs notamment à la journée de l'Europe et propose de valider les tarifs proposés.

TARIFS DES CAMPS ÉTÉ 2018

TARIFS DES CAMPS ÉTÉ 2018												
			SOLIERS			EXTERIEURS			COÛT DE REVIENT / ENFANT	Participation CAF	COÛT PAR ENFANT CAF DEDUIT	
			0 à 620€	621€ à 1249€	> 1 250€	0 à 620€	621€ à 1249€	> 1 250€				
SOUMONT ST QUENTIN	4-6 ans	12 places	Régime Général*	63,00 €	72,00 €	81,00 €	94,00 €	103,00 €	112,00 €	105,75 €	16,20 €	89,55 €
3 jours / 2 nuit			Autres Régimes	74,00 €	85,00 €	95,00 €	111,00 €	122,00 €	132,00 €			
SOUMONT ST QUENTIN	6-8 ans	16 places	Régime Général*	138,00 €	158,00 €	178,00 €	207,00 €	227,00 €	247,00 €	224,34 €	27,00 €	197,34 €
5 jours / 4 nuits			Autres Régimes	157,00 €	179,00 €	202,00 €	236,00 €	258,00 €	280,00 €			
MERVILLE FRANCEVILLE	9-10 ans	12 places	Régime Général*	134,00 €	153,00 €	173,00 €	201,00 €	220,00 €	239,00 €	218,48 €	27,00 €	191,48 €
5 jours / 4 nuits			Autres Régimes	153,00 €	175,00 €	197,00 €	229,00 €	251,00 €	273,00 €			
MERVILLE FRANCEVILLE	11-13 ans	12 places	Régime Général*	138,00 €	157,00 €	177,00 €	206,00 €	226,00 €	246,00 €	223,60 €	27,00 €	196,60 €
5 jours / 4 nuits			Autres Régimes	157,00 €	179,00 €	201,00 €	235,00 €	257,00 €	280,00 €			
RAID AVENTURE PONT D'OUILLY	14-17 ans	8 places	Régime Général*	127,00 €	145,00 €	163,00 €	190,00 €	208,00 €	226,00 €	208,04 €	27,00 €	181,04 €
5 jours / 4 nuits			Autres Régimes	146,00 €	166,00 €	187,00 €	218,00 €	239,00 €	260,00 €			

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider les tarifs tels qu'indiqués dans le tableau ci-annexé.

Vote des tarifs de la restauration scolaire : question reportée

Participation au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour contrôle des aires de jeux et équipements sportifs

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et équipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché /accord-cadre mentionné ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Marché relatif au contrôle des aires de jeux et équipements sportifs

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine « Bâtiments et équipements »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer : **Marché relatif au contrôle des aires de jeux et équipements sportifs**

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Participation au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et équipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché /accord-cadre mentionné ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Marché relatif au contrôle de la qualité de l'air intérieur

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine « Bâtiments et équipements »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer : **Marché relatif au contrôle de la qualité de l'air intérieur**

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Participation au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour la fourniture de papier pour impression et reprographie

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché /accord-cadre mentionné ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Marché relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine des technologies de l'information et de la communication

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer : **Marché relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie**

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Participation au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour l'acquisition et la maintenance de matériels de reprographie et d'impression

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché /accord-cadre mentionné ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Marché relatif à l'acquisition et la maintenance de matériels de reprographie et d'impression

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes relatif au domaine des technologies de l'information et de la communication pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine des technologies de l'information et de la communication

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer à compter de 2021: **Marché relatif à l'acquisition et la maintenance de matériels de reprographie et d'impression**

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Participation au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et équipements ainsi que les termes de la convention constitutive du groupement.

La convention prévoit que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer au marché /accord-cadre mentionné ci-dessous et de valider l'expression des besoins de la commune figurant en annexe.

Marché relatif à l'acquisition et la maintenance des défibrillateurs

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

VU la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine des bâtiments et équipements

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer à compter de 2021:
Marché relatif à l'acquisition et la maintenance des défibrillateurs

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues
APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;
AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Aliénation d'une partie de chemin rural et autoriser le maire à organiser l'enquête publique

Monsieur le Maire

- rappelle la délibération du 11 juillet 2017 approuvant le déclassement d'une partie du chemin jouxtant la parcelle cadastrée BI 1 sur la commune de Soliers
- propose d'autoriser l'aliénation et l'organisation d'une enquête publique en coopération avec la commune de Bourguébus qui est co-proprétaire de la partie du chemin rural concerné et de saisir les domaines pour obtenir la valeur vénale de la parcelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré charge le maire de procéder à une enquête publique en vue de l'aliénation de la portion de chemin rural d'une longueur estimée à 520 m et l'autorise à faire les démarches évoquées et à signer toutes pièces nécessaires.

Autoriser la signature d'une convention de reversement de la taxe d'aménagement avec Caen la mer

Monsieur le maire rappelle la proposition de convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la CU de Caen la mer et les communes-membres. Celle-ci a pour objet de prévoir et d'autoriser le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté au profit de la Commune sur toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature et toutes les opérations d'aménagement soumises au régime des autorisations d'urbanisme situé sur le territoire communautaire.

La Communauté reversera, à la Commune, 75% du montant de la taxe d'aménagement qu'elle a perçue sur certaines opérations, pour lesquelles l'autorisation d'urbanisme a été délivrée à partir du 1er janvier 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à l'unanimité à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement avec Caen la mer

Rectification de la délibération relative à la fixation suite à une erreur de report de la somme validée par l'assemblée délibérante le 3 avril dernier en conseil municipal

Monsieur le Maire

- propose d'annuler la délibération 2018-18 relative à la fixation des tarifs des concessions du cimetière car des sommes n'ont pas été correctement reportées dans la délibération et de la rectifier comme suit :

Concession de terrain 3.36 m² ou 1.40m² (renouvelables)	Tarifs 2018
Concession de 15 ans (temporaires)	384€
Concession de 30 ans	454€
Concession de 50 ans	534€
Caveau communal 2 places avec plaque au sol (non compris le montant de la concession)	1289€
Concessions columbarium (renouvelables)	
Columbarium case hors sol	
Concession de 15 ans	550€
Concession de 30 ans	980€
Case urne enterrée (Cavurne)	
Concession de 15 ans	280€
Concession de 30 ans	500€
Jardin du souvenir et reposoir	
Fourniture plaque vierge identification défunt	20€
Location caveau et urne provisoire	
Tarifification mensuelle (tout mois commencé est dû)	35€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les tarifs proposés.

Fixation du montant des photocopies demandées par les administrés

Monsieur le maire propose de fixer le montant des photocopies faites de façon exceptionnelle pour le compte d'administrés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant de la photocopie à 20 centimes que ce soit à la mairie ou à la bibliothèque.

Signature d'une convention avec Caen la mer pour la dématérialisation des déclarations préalables à l'activité de meublé de tourisme et chambres d'hôtes

Monsieur le maire

-informe que la communauté urbaine de Caen la mer propose de mettre en place la dématérialisation des déclarations préalables à l'activité de meublé de tourisme et chambres d'hôtes

- propose d'intégrer le dispositif départemental de gestion dématérialisé des déclarations Cerfa « Déclaloc' »

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention de partenariat et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le traitement dématérialisé des Cerfa sur la commune de Soliers et autorise le maire à signer la convention avec la communauté urbaine de Caen la mer.

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à la réglementation, le conseil municipal a procédé au tirage au sort de six solariens âgés de plus de 21 ans afin de constituer les jurés d'Assises.

Dénomination des nouvelles rues de la ZAC urbaine : Le Parc

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT la proposition des conseillers municipaux

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les noms suivants aux différentes rue de la ZAC urbaine « Le Parc » selon le plan annexé.

- rue Aristide Briand
- rue Martin Luther King
- rue Jean Moulin
- clos Françoise Dolto
- rue Rosa Parks
- clos Anna Fisher
- clos Abbé Pierre
- rue Louis Braille
- allée Professeur Christiaan Barnard
- clos Marie Curie
- rue Louis Pasteur
- rue Nelson Mandela
- rue Jody Williams
- allée et place Simone Veil
- rue Lucie Aubrac
- allée René Char
- rue Jean Jaurès
- rue Albert Schweitzer

Rapport des commissions

Finances et Urbanisme :

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme désormais de compétence communautaire, la participation communale à la réalisation de ce plan a été fixée au prorata du nombre d'habitants soit 1.58€ par habitant.

Pour la commune de Soliers cela se traduit par une diminution de l'attribution de compensation d'un montant de 3390€ à prendre en compte dès cette année.

Il faudra également tenir compte du montant attribué pour la DGF

Scolaires et périscolaires

Il est précisé qu'une sortie au Sénat est prévue le 25 octobre 2018 (40 places)

Mme VOISIN souhaite obtenir les noms des personnes intéressées par cette sortie et la photocopie des cartes d'identité afin de préparer la sortie.

Rentrée scolaire : La classe se terminera à 16H15 au lieu de 16H30 à la rentrée scolaire. Il est accordé aux familles un quart d'heure de garderie gratuite entre 16H15 et 16H30. En cas de retard, l'enfant sera placé directement en garderie payante.

Travaux :

M. LE BECQ fait le point sur tous les travaux à venir ou en cours :

- Rénovation de la toiture de la mairie, box de stockage aux ateliers dans la ZA, une esquisse sera présentée sur l'extension de la salle polyvalente lors de la prochaine commission et l'entrée du stade sera refaite en enrobé.

Animation Jeunesse :

M. BREILLAT indique qu'avec la fin des TAP à compter de septembre 2018, sera mis en place « le mercredi loisirs ».

Un sondage fait auprès de différentes communes révèle qu'il y aurait un nombre satisfaisant de demande d'inscriptions, notamment par des familles de Bourguébus qui ne trouveraient pas de place dans leur commune.

Communication : M. BREILLAT rappelle que le site internet est en place même s'il doit encore évoluer et invite les conseillers municipaux à lui faire part de leurs observations.

Rés'eau Caen la mer : M. GUENNOC informe que Caen la mer va prendre en charge une partie des travaux d'assainissement de la zone d'activité de Soliers. Il sera alors possible de refaire la voirie et de réaliser par la suite un rond-point au niveau de Carrefour Contact.

Questions diverses :

- Demande d'exposition d'oiseaux exotiques sur la commune
- Centre pénitentiaire à lfs
- Tourisme de mémoire - projet Goodwood
- ZAC EOLE